

Note : pour les autres mégaphorbiaies en complexe avec des boisements alluviaux, il est préconisé de laisser faire la dynamique naturelle au profit des forêts riveraines. L'habitat subsistera en lisière forestière, dans les trouées et les clairières et se reformera dans les coupes forestières.

Bonnes pratiques associées à l'action :

Maintien des haies et bosquets périphériques ou interne ;
 Travaux de taille des arbres et arbustes du 1/8 au 15/3 (Arrêtés préfectoraux existants) pour limiter l'extension horizontale ;
 Pas de travail du sol ;
 Pas de semis ou sursemis ;
 Pas de traitements phytosanitaires ;
 Pas de modification des conditions d'hydromorphie (drainage) et de la microtopographie naturelle (remblais).

Références techniques et financières :

Cas **(A)** : Mesures agri-environnementales (*cf.* Arrêté préfectoral à venir fixant les mesures agri-environnementales à partir du catalogue national des engagements unitaires).
 Cas **(B)** : contrats Natura 2000

Moyens de mise en œuvre :

Cas **(A)** : Mesures agri-environnementales (financement MAP, collectivités ?)
 Cas **(B)** : contrats Natura 2000 (financement MEDD, collectivités ?)
 Autres moyens : financements publics dans le cadre de programmes environnementaux.

Conseil de mise en œuvre :

Rotation annuelle de la ou des zones non fauchées.

Points de contrôle de la mise en œuvre de l'action :

Cas **(A)** : voir cahier des charges MAE.
 Cas **(B)** : Contrôle sur le terrain : absence de traces de fertilisation, matière exportée, mégaphorbiaie non fauchée avant le 1/10, 66 à 80% de la surface non fauchée.

Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action :

Le maintien ou l'augmentation de la présence des espèces caractéristiques de l'habitat (*cf.* relevés diagnostics réalisés pour la cartographie des habitats du document d'objectifs). La présence d'espèces floristiques et faunistiques patrimoniales.